

Département
AISNEArrondissement
SOISSONSCanton
VILLERS COTTERETSCommune
RETHEUIL

Nombres de Conseillers :
 En exercice : 09
 Présents : 05
 Pouvoirs : 02
 Votants : 07

Date de la convocation
 07/02/2019

Séance du
 14-02-2019

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le Jeudi 14 Février à 19 heures 00,
 Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent SIODMAK, Maire de Retheuil, en suite de la convocation en date du 29 Novembre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux, MM. Picoré Éric, Jean-Pierre Thomas, Jean-Jacques Bimont, Denis Caner,

Absents excusés :

Jean Rébérot a donné pouvoir à Eric Picoré

Jean-Danick Fontaine a donné pouvoir à Vincent Siodmak

Absents excusés : Daniel Louvet Pascal Fouquet

Le conseil a choisi pour secrétaire Eric PICORE.

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu du conseil communautaire de la CCRV du 01/02/2019
- Délibérations à prendre :
 - Succession Monsieur Régis BOURDON
 - Enfouissement réseaux Rue de la Chabeaudonne
 - Groupement de commande électricité USEDA
- Contrat de maintenance cloche de l'église
- Contribution commune au SDIS
- Frais de scolarité extérieure
- Changement éclairage public en Led
- Feux d'artifice 2019
- Chemins Ruraux
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Participation voyage scolaire de Alysia GALECKI scolarisée à Pierrefonds

[1. Compte rendu du Conseil Communautaire de la CCRV du 01/02/2019](#)

Mr Le Maire expose le résumé du Conseil Communautaire de la CCRV du 01/02/2019

Il indique que nous avons reçu la notification des montants d'attribution de compensation pour 2019 soit 2 268.64 €

Concernant les cartes d'accès aux déchèteries, la CCRV nous indique que vu la recrudescence des demandes, les délais, entre la demande et la réception de la carte, sont de 2 à 3 mois.

[2. Délibération 2019-02-01 : Succession Mr Régis BOURDON](#)

Monsieur le Maire informe que Le Notaire Dominique MARQUOT, situé au 4 Rue Alexandre Dumas 02600 Villers-Cotterêts, nous a confirmé :

après l'ouverture du dossier de succession de Monsieur Régis BOURDON né à Retheuil le 20 Janvier 1937 domicilié à RETHEUIL 9 Rue du Bois décédé le 22 Janvier 2019 à Compiègne, après l'ouverture de son testament olographe du 6 Octobre 2015,

Mr Régis BOURDON institue la Commune de RETHEUIL (02600) pour légataire universel, à charge pour elle d'entretenir et fleurir à titre perpétuel notre sépulture.

Monsieur Le Maire demande l'acceptation de ce leg ainsi que le pouvoir de toutes délégations et signature pour l'exécution de ce dossier, et de donner pouvoir à Maître Dominique MARQUOT pour l'exécution de cette succession.

La commune s'engage à payer les frais concernant ce dossier

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte

Le leg de Monsieur Régis BOURDON ainsi que sa volonté d'entretenir et fleurir sa sépulture à titre perpétuel

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente

Donne pouvoir à Maître Dominique MARQUOT pour l'exécution de cette succession.

La commune s'engage à payer les frais concernant ce dossier

3. Délibération 2019-02-02 Enfouissement réseaux Rue de la Chabaudonne

Le Maire indique que l'USEDA envisage d'effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Chabaudonne

Coût de l'opération HT	155 092.25 € HT
Et se répartit comme suit :	
Réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	95 389.76 € HT
Matériel Eclairage public	22 195.70 € HT
Réseau Eclairage public	11 980.99 € HT
Armoire de commande	0.00 € HT
Prises d'illumination	1 220.84 € HT
Contrôle de conformité	450.00 € HT
Réseau téléphonique	
- domaine public	17 928.75 € HT
- domaine privé	3 661.74 € HT
- câblage France Télécom	2 264.47 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 78 917.92 € HT

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir oui l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- 1) **D'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,**
- 2) **En cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune**
- 3) **S'engage à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA**

4. Délibération 2019-02-03 Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'électricité, de fourniture et de service en matière d'efficacité énergétique

Le Maire informe que l'USEDA nous propose d'adhérer à un groupement de commande d'achat d'électricité et de services associés, afin de permettre la mise en concurrence.

Le coordonnateur du groupement est l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne)

La Commission d'appels d'offres du groupement sera celle de l'USEDA, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est demandé :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commande ayant pour objet l'achat d'électricité,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de groupement
- D'autoriser le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- s'engage à verser au coordonnateur la somme de 0.15€/ par habitants

Le Conseil Municipal, après délibération, refuse à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes en tant que membre

5. USEDA Proposition financière rénovation d'éclairages publics

Le Maire informe qu'il a demandé un devis concernant la rénovation des éclairages publics en LED

Coût estimatif	103 248.02 € HT
Participation USEDA	- 37 617.20 € HT
Montant contribution de la commune	65 630.82 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, n'accepte pas ces travaux

6. Contrat de maintenance cloche de l'église

Le Maire informe que le contrat de maintenance de la cloche de l'église avec la société BODET arrive à échéance le 1^{er} Avril.

Contrat maintenance BODET	224.82 € HT
Proposition contrat PASCHAL	310.00 € HT

Le Maire demande si nous renouvelons avec BODET ou avec PASCHAL

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de dénoncer le contrat avec la société BODET et de signer le contrat de maintenance de la cloche de l'église avec la société PASCHAL

7 – Contributions de la commune au SDIS pour l'année 2019

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le montant de notre contribution au SDIS pour l'année 2019, soit :

10 717.86 €

8. Frais de scolarité

Le Maire expose qu'une famille nous a contactés. La maman travaillant à Venette, elle demande une dérogation pour inscrire sa fille à l'école de Venette. Sachant que sur la commune nous avons des nourrices disponibles et une cantine. La participation scolaire demandée par la commune de Venette est de 530 €

N'ayant pas périscolaire, nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter cette dérogation.

9. Feux d'artifice

Le Maire indique qu'il a contacté la société SEDI concernant le feu d'artifice 2018 qui n'a pas fonctionné correctement. Celle-ci va reprendre les produits qui n'étaient pas partis.

Le Maire a négocié l'achat du feu d'artifice 2019 et a obtenu une remise de 20 %

Soit	prix de base	1 800.00 €
	Prix remisé	1 440.00 €

10. CHEMINS RURAUX

Le Maire informe que nous avons reçu le bulletin d'adhésion « chemins du Nord Pas de Calais Picardie » 2019, le montant est de 50.00 €.

Il demande son renouvellement sachant que nous avons un dossier de recensement des chemins en cours

**Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
De renouveler cette adhésion**

11. Prêt Crédit Agricole

Le Maire informe que le remboursement du prêt de 41.000 € au Crédit Agricole s'est terminé le 05/02/2019

12. Délibération 2019-02-04 Participation voyage scolaire

Le Maire informe que Alysia GALECKI, scolarisée à Pierrefonds, va effectuer un voyage scolaire.

La Mairie de Pierrefonds donne une participation de 90.00 € pour les enfants de sa commune

Le Maire propose de donner la même participation pour ce voyage qui sera prise en charge par le CCAS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge cette participation de 90.00 € sur le budget du CCAS

13. Questions diverses

- Le maire informe que nous sollicité par plusieurs organisme pour des demande de subvention
Seul l'ADMR sera retenue comme chaque année pour un montant de 250€
Mais ce point sera revu lors du vote du budget 2019
- Avancement du PLUI
- La prise de la compétence de l'eau par la Communauté de Communes possibilité de reportée en 2026
- Un cahier de doléance est à disposition en Mairie
- La CCRV nous propose un groupement de commande pour certaines prestations,
Conseil Municipal décide de ne pas adhérer
- Le Maire informe qu'une course cycliste doit traverser Retheuil le Mercredi 1^{er} Mai 2019
- Le Maire informe qu'il a inscrit la commune au centre d'insertion de la CCRV pour les travaux suivants :
 - remise en état du calvaire Rue aux Chevaux
 - remise en état de la Fontaine Saint Aubin
 - peinture des candélabres
- Mr BIMONT informe que certaines personnes aimeraient donner de leur temps pour effectuer des travaux sur la commune. Monsieur Le maire rappelle la responsabilité de chacun concernant le bénévolat et signale qu'il va se renseigner sur les conditions de responsabilité et d'assurance concernant ces bénévoles.
- Mr BIMONT demande que soit organisé le grand nettoyage de l'église avec la participation de toute personne volontaire

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

*Le Maire, le secrétaire, Les Conseillers Municipaux,
Fait le 14 Février 2019*